

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 12 Juillet 2016

Présidence du Professeur Jean-Luc Pellegrin, Directeur du Collège sciences de la santé

Modalités de contrôle des connaissances au titre de l'année universitaire 2016/2017

Modalités de contrôle des connaissances pour les formations de l'ISPED

Monsieur le Directeur du collège présente les modalités de contrôle des connaissances pour les formations l'ISPED :

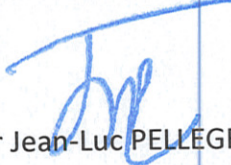
- **Master 1 - Santé publique**
 - M1 Santé publique - en présentiel
 - M1 Santé publique - via internet
 - M1 Santé publique - Option "Cadre de santé paramédical"
- **Master 2 - Santé publique (présentiel)**
 - Parcours Epidémiologie (EPI)
 - Parcours Biostatistique (BIOSTAT)
 - Parcours Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé (SITIS)
 - Parcours Management des Organisations Médicales et Médico-Sociales (MOMMS)
 - Parcours Promotion de la Santé (PROMS)
 - Orientation Développement Social (DS)
 - Orientation Education Thérapeutique du Patient (ETP)
 - Parcours Santé travail Environnement (STE)
 - Parcours Santé Internationale (SI)
- **Master 2 - Santé publique (présentiel)**
 - Parcours Santé publique en e-learning (e-SP)
 - Parcours Promotion de la Santé et Développement Social en e-learning et en langue espagnole (i-PROMS)

Monsieur le Directeur du collège sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme
Bordeaux, 18 Juillet 2016

Le Directeur du collège
Sciences de la santé



Professeur Jean-Luc PELLEGRIN